

LE PROPAGATEUR

Vol. IV

JUILLET 1907

No 7

Chronique mensuelle. — L'au delà de la vie future *Suite.* — Liste des comtés de la Province du Canada. — La pendule à Musique.

CHRONIQUE MENSUELLE

SOMMAIRE : La médaille de l'an IV du règne de Pie X. — Le Pape demeure. — A l'éteigneur d'étoiles ! — L'aventure peu encourageante d'un duc socialiste. — La situation de M. Clémenteau en France ; jugement d'un chroniqueur du *Correspondant*. — Le 1000^e de l'abbaye de Romsey. — Un prêtre à la Chambre des Lords. — Le nouvel évêque de Fall-River. — Le centenaire de sainte Angèle. — Les derniers prix Monthyon. — Un piano monstre. — Chez nous. — Le bref pontifical à Mgr Bégin. — Un article de la *Revue Canadienne*. — La sentence arbitrale dans le conflit du port de Montréal. — Le conseil fédéral de l'A. C. J. C. — La question du drapeau. — Les fêtes de Champlain. — A l'école Normale Jacques-Cartier. — Noces d'argent de deux évêques. — Noces d'or chez les Petites Sœurs de la Sainte Famille. — Dictionnaire du Clergé canadien. — Le nouveau bâtonnier de la province. — Nos défunts.

A la date du 22 juin, le correspondant romain de l'*Univers* (Paris) écrit ce qui suit :

Le Pape a reçu le cardinal Merry del Val, qui, en sa qualité de préfet des Palais apostoliques, a remis au Saint-Père trois exemplaires, en or, en argent, en bronze, de la médaille frappée et distribuée à l'occasion de la fête des saints apôtres Pierre et Paul.

La médaille est l'œuvre du graveur Bianchi.

D'un côté elle présente l'effigie du Pape avec l'exergue *Pius X Pont. Max. an. IV.*

Le revers représente la consécration des quatorze évêques français, qui a eu lieu le 21 février 1906 au milieu d'un grand concours de peuple à Saint-Pierre de Rome. A côté du Pape se tiennent debout les deux évêques consécrateurs. A la droite on voit les évêques dans l'acte de venir se prosterner devant le Pape.

L'exergue porte les mots : *Galliae Laboranti, Pastores Dati. Feliciter.*

Ainsi donc, l'an quatre du règne de Pie X, au jugement des plus compétents, se marque pour l'histoire par le souvenir de cette consécration des "Quatorze Pasteurs," que le Pape, au lendemain de la rupture du concordat, a donnés à la France en travail de souffrance pour sa régénération : *Galliae Laboranti — Pastores Dati.*

* * *

Ce geste de Pie X créant des évêques, comme celui des cardinaux et des évêques français créant des paroisses, dans ce noble pays de France, au moment où tout semble sombrer, a quelque chose d'éminemment apostolique et réconfortant. On pense tout de suite, en le voyant esquisser, aux paroles du Christ Jésus : " Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et contre elle les portes ou les conseils de l'enfer ne prévaudront point. "

* * *

Au milieu d'un magnifique discours par lequel il clôturait, dans sa cathédrale, une journée d'adoration et de prières pour l'Eglise de France, Mgr Chisholm, évêque d'Aberdeen (Ecosse), racontait l'anecdote que voici :

" J'étais prêtre à Glengairn. Un jour que je me trouvais sur la route de Deeside, à une grande distance de chez moi, je fus rejoint par un monsieur, confortablement installé dans sa voiture. Il ordonna à son cocher d'arrêter et m'offrit une place que j'acceptai avec reconnaissance. Quelques minutes après, je compris pourquoi il avait été si aimable. — Oh ! dit-il, mon Révérend, nous allons enfin voir tomber votre Eglise ? — Oh ! monsieur, répondis-je, c'est une chose que l'on a déjà dite bien souvent. — Oui, reprit-il, mais les circonstances sont absolument différentes, cette fois. L'homme de fer, Bismarck, a réussi à écraser la France, la nation la plus puissante, et, maintenant, il se dispose à attaquer le roc de saint Pierre, qui certainement croulera devant lui. Vous verrez que Léon XIII sera le dernier Pape. — Je ne suis pas prophète, répondis-je, et je n'aime pas à faire des paris, mais si tous deux nous vivons encore dans vingt ans, je me réserve de vous demander où est Bismarck et vous ne pourrez pas me répondre. Si vous me demandez alors où est le Pape, je pourrai vous le dire."

Il y a de cela vingt ans et plus, poursuivait Mgr Chisholm, nous vivons encore tous les deux. Et le vieux chancelier n'est plus, mais le Pape est encore là et il y sera toujours, car les Bismarck passent et le Pape demeure !

* * *

Eh ! oui, le Pape demeure, et il n'y a pas de doute que les *éteigneurs d'étoiles*, comme M. Viviani, perdent leur temps et sèment au vent leurs paroles sonores. Tôt ou tard, les étoiles reparaisent plus brillantes et, sur la colline du Vatican, le vieillard blanc veille toujours.

Ce bouillant M. Viviani qui s'était vanté, comme chacun sait, d'éteindre au ciel les étoiles, il vient de lui en arriver une bonne ! Nos journaux l'ont racontée, mais je ne résiste pas au plaisir de la raconter encore, elle est si jolie. Le jeune ministre socialiste, qui, à défendre les prolétaires, se taille de bons revenus à même la chose publique — comme tant d'autres, du reste ! — voulant avoir un château en Bretagne pour ses vacances d'été, s'était donc adressé à une baronne authentique, dont la propriété était à louer. Il en a reçu le spirituel et mordant billet que voici :

“ Monsieur le Ministre,

“ Ma propriété est, en effet, à louer pour deux mois d'été ; mais il m'est impossible de donner suite à votre proposition de location. — Il y a encore chez moi et autour de notre bonne ville de Quimperlé trop d'étoiles, à la leur très vivace, et ni moi, ni les miens, ni mes amis, ne consentiront à collaborer, d'une façon quelconque, à l'œuvre que vous avez entreprise de les éteindre. — Selon la formule de M. Clémenceau, j'ai bien l'honneur de vous saluer.

(Signé) “ Baronne Dannery, née Brimont.

“ Le Carnoët, 2 juin.”

Voilà ce qui s'appelle un “ poulet ” fort à point. On ne dit pas si le riche socialiste a trouvé ailleurs son château ?

* * *

Mais tous les socialistes ne sont pas comme M. Viviani, M. Briand ou M. Millerand. Ils n'acceptent pas tous des positions de ministres et ne cherchent pas tous des châteaux, en Bretagne ou en Espagne.

Le duc Pompeo Litta, un Italien du Nord, converti aux idées socialistes au cours de longs voyages, a voulu appliquer chez lui la doctrine chère à Bebel et à Jaurès. Il a partagé les biens de son domaine ancestral entre 137 paysans et leurs familles. Tout d'abord, ça marchait à merveille. La condition économique des paysans s'améliora, et le duc se frottait les mains d'aise et de bonheur. Mais les dépêches de la fin de mai — elles sont datées de Milan, car c'est dans les environs que se trouvent les propriétés de Signor Pompeo Litta — annoncent qu'il a fallu déchanter. Les paysans, trop riches, sont devenus paresseux. Au lieu de soigner les terres, ils coupent les arbres. Et loin de ménager leurs intérêts, ils entament le capital. Le duc a voulu protester. On s'est refusé à le comprendre. Navré, il s'adresse aux tribunaux et demande la restitution de ses domaines.

Voilà une petite histoire qui est bien édifiante. Elle fait toucher du doigt tout ce qu'il y a de faux et de vide dans la théorie socialiste. On en verra de belles, le jour où la propriété sera à tous et à personne, c'est-à-dire à l'État!

* * *

Et pourtant c'est au parti socialiste, à ce parti des utopistes et des rêveurs, que le gouvernement de M. Clémenceau continue de donner des gages, tout en le combattant, cependant, quand il donne dans des excès qui ne sont après tout que les aboutissants logiques de la doctrine niveleuse et égalitaire.

La crise viticole, qui agite encore tout le Midi de la France, a semblé un moment mettre le gouvernement en péril. Mais les intérêts matériels coalisés et, probablement, la peur de perdre le pouvoir ont rallié encore la majorité autour de M. Clémenceau. Le chef des cinq à six cent mille vignerons, Marcellin Albert, après avoir organisé des assemblées monstres, a exécuté vers Paris et M. Clémenceau une sorte de fugue difficile à expliquer, et les choses continuent à marcher dans un gâchis et une incohérence de loin vraiment inexplicables. On peut s'attendre à tout et on n'est sûr de rien.

M. Auguste Boucher, le chroniqueur politique du *Correspondant*, dans la livraison du 25 juin, résume ainsi la situation de M. Clémenceau :

« La majorité a cessé de lui être attachée ; il l'a déconcertée à la Chambre ; elle n'a plus confiance en lui, au Sénat. Il s'est mis, presque aussi servilement que M. Combes, sous la domination de M. Jaurès. Il ne ménage pas seulement le socialisme ; il l'aide. Hier, les jurés de la Seine et ceux de la Loire-Inférieure lui ont signifié, en condamnant, avec une sévérité inaccoutumée, quatre des coryphées de la Confédération du Travail, que le pays, se sentant menacé, s'alarmait des jeux de sa politique. Et ce n'est pas la seule manifestation de l'opinion publique. S'agit-il de l'impôt sur le revenu ? Les Conseils généraux, les Chambres de commerce, les Sociétés d'agriculture protestent, comme à l'envi. S'agit-il du rachat du chemin de fer de l'Ouest ? Ce sont les représentants de toute la région, dans toutes les sphères, dans toutes les places. S'agit-il de l'abolition de la peine de mort ? Ce sont tous les Jurys, successivement. Les municipalités du Midi l'affrontent. Mais, dans tout le reste du pays, va croissant le nombre des municipalités qui sont en conflit avec ses préfets, pour toutes sortes de questions : écoles, crucifix, presbytères, églises. Les fonctionnaires eux-mêmes se plaignent de son scandaleux népotisme et c'est une des raisons qui les induisent à organiser des syndicats. L'armée reste obéissante, mais elle est frémissante. Son loyalisme tout national s'irrite d'apercevoir et de sentir l'antimilitarisme, dans le gouvernement, tout autant que dans la plèbe qui n'a plus de patrie. La marine

s'épouvante de sa décadence, de ses désastres, des désordres de ses arsenaux et de l'indiscipline qui gronde aux flancs de ses navires. Le clergé, contre lequel M. Clémenceau dirige, avec une sorte d'allégresse furieuse, autant d'insultes que d'attentats, voit en lui le plus acharné des persécuteurs que l'Eglise ait eus, depuis plus d'un siècle. Ce gouvernement de M. Clémenceau menace tout à la fois, ici les consciences, là les intérêts, comme s'il voulait, par bravade, indigner ou inquiéter tout le monde, tout diviser et s'isoler, en multipliant follement le nombre de ses ennemis. Et, ceux qu'il ne trouble pas, il les étonne jusqu'au mépris."

* * *

On a célébré récemment en Angleterre, non loin de Londres, le millième anniversaire de la fondation de l'abbaye de Romsey. L'évêque de Bristol a prononcé un savant discours sur l'histoire des monastères en Angleterre. Des scènes historiques furent ensuite représentées, et l'on rapporte que plusieurs des personnages étaient des descendants directs des vieilles familles de l'an 1100.

* * *

Depuis l'an dernier, il y a un prêtre catholique qui siège, à Londres, à la Chambre des Lords: c'est le Révérend Everard Arundell de Wardour.

* * *

On annonçait, vers la mi-juin, la nomination du successeur de feu Mgr Stang à l'évêché de Fall River. Le choix du Saint-Siège aurait désigné M. l'abbé Daniel Feehan, curé de Saint-Bernard de Fitchburg. M. Feehan, qui est né en 1855 et a étudié au Collège Sainte-Marie à Montréal, puis à Troy (New York), parle très bien le français, dit-on, et il est aimé des Canadiens, dont il s'est spécialement occupé, surtout depuis qu'il est à Fitchburg, c'est-à-dire depuis 1888.

* * *

Au commencement de juin, sous la présidence de l'archevêque de Milan et des autres évêques lombards, on a célébré le centenaire de Sainte-Angèle Mérici, la fondatrice des Ursulines, religieuses bien connues au Canada et justement estimées. C'est le 24 mai 1807 en effet que Pie VII la plaçait sur les autels. Dans la soirée

du 28 mai dernier, sur l'ordre du cardinal Ferrari, archevêque de Milan, et en présence de délégués autorisés, l'on a ouvert, dans la chapelle de l'église de sainte Afra, à Brescia, le cercueil où reposent les restes de sainte Angèle, depuis 367 ans, et, disent les dépêches adressées à l'*Univers*, "le corps de la sainte se présenta absolument intact et bien conservé, sans la moindre trace d'embaumement ou de conservation chimique."

* * *

Parmi les derniers prix Monthyon, décernés par l'Académie française, l'un est allé à M. Georges Lechartier, pour son roman "L'Irréductible force," dont la scène est à Montréal, et qui a fait sensation dans notre ville, l'an dernier, quand il nous fut apporté dans les pages du *Correspondant*; un autre a été attribué à M. Louis Arnould, notre professeur de littérature à l'Université Laval de Montréal, pour son beau livre: "Quelques Poètes." Ceci console un peu de cela.

* * *

On construit, paraît-il, en ce moment, à Chicago, un piano qui aura soixante pieds de longueur et quarante de hauteur. Ce sera le "greatest in the world." Les cordes seront des câbles de fil de cuivre tordu. Les marteaux en acier, revêtus de trois épaisseurs de peau de rhinocéros, auront une force de percussion de deux cents livres par pouce carré! Naturellement ce piano sera mécanique. Plaignons les voisins!

* * *

Chez nous, au Canada français, le mois de juin nous a apporté plus d'un événement important: des célébrations, des anniversaires, des discours, des actes... Vraiment cela devient difficile de choisir! Et l'on se plaint que ma chronique est déjà trop longue?

Deux faits surtout s'imposent à l'attention; j'en parlerai tout d'abord. J'ai en vue le Bref du Pape à Mgr Bégin et la conclusion de l'arbitrage dans l'affaire du port de Montréal, que l'on doit sans doute d'abord à Mgr Bruchési.

* * *

A la date du 28 mai, le Saint Père Pie X adressait à l'éminent archevêque de Québec un Bref pontifical au sujet de l'œuvre entreprise naguère — et dont j'ai rendu compte ici — de l'Action Sociale Catholique.

Rarement, je pense, le chef du monde catholique s'est adressé avec plus de bienveillance et d'affection à l'un de ses fils, c'est avec fierté que tous les Canadiens ont pris connaissance de ce vénérable document qui proclame si hautement la confiance du Pape en Mgr l'archevêque de Québec.

Suivant l'habitude romaine, la lettre papale tout en étant laudative est aussi directive, mais ses directions, il est facile de le constater, se rencontrent absolument avec celles que Mgr Bégin avait déjà fixées, pour l'œuvre d'action et de presse qu'il fondait, dans son superbe *Mandement* du 31 mars 1907.

Aussi, écrit le Pape Pie X, pour les catholiques de votre diocèse, désireux de développer l'action sociale catholique, ce journal-là seul pourra être utile, qui, selon le programme très sage que vous avez tracé, défendra la foi catholique, et la soutiendra dans toutes ses manifestations, qu'il s'agisse soit de former les esprits à la doctrine du Christ, soit d'orienter les volontés vers les grandes actions, soit enfin d'engager les fidèles à suivre les directions de l'Eglise.

Cela même ne saurait suffire si ce journal catholique avait pour but de favoriser un parti politique quel qu'il soit. C'est pourquoi, Nous vous avons tout particulièrement approuvé d'avoir voulu un journal séparé de toutes manières des intérêts politiques. Ce journal aura donc ce caractère particulier de n'être attaché à aucun parti, et d'être par conséquent le journal de tous. Débarrassé de toute entrave il suivra les directions de l'Eglise, notre commune mère et maîtresse ; il enseignera sa doctrine sans haine, sans colère, sans passion ; il évitera de subordonner aux vues et à l'intérêt des particuliers les intérêts supérieurs de la religion et de la patrie.

* * *

On saisit tout de suite, à la lecture de ces graves paroles, toute la délicatesse et toute la difficulté de l'œuvre du futur journal de l'Action sociale, à Québec.

A ce sujet, et à titre purement documentaire, on nous permettra de citer ici un extrait d'un article fort remarquable, que publie la *Revue Canadienne* de juillet 1907, sous la signature de *Paul Suresnes* :

“ Il y a des fatalités qu'il faut accepter parce qu'on ne peut pas les écarter. Il est inutile de s'attendrir sur la simplicité de nos pères : nous ne la reverrons pas. Trop d'eau a coulé sous les ponts depuis cinquante ans. Il y a aujourd'hui à tous les foyers une soif d'information menue et vulgaire qui veut être satisfaite. Cela étant, quel sera le sort d'un journal à catholicisme claironnant, de mœurs sévères, et qui aura soin de filtrer la chronique de manière très scrupuleuse ? Voici comment se partagera l'opinion à son égard : la grande majorité de la population ne le recevra pas ; un certain nombre de personnes s'y abonneront par égard pour les conseils venus de haut, mais prendront peu à peu l'habitude de le laisser dans ses plis, le trouvant moins récréatif, après une journée de travail, que les autres grands journaux ; quelques Philistins le liront afin de se tenir au courant et seront agacés de ce qu'ils considéreront comme une guerre mesquine faite à leurs idées et à leurs actes ; enfin, un certain nombre de zélés fidèles le liront avec un vif intérêt, y trouvant le reflet de leurs propres idées, mais sans être modifiés n'ayant pas besoin de conversion. Et c'est tout.”

Et plus loin, Paul Suresnes ajoute ce considérant fort pratique :

“ Je pourrais ajouter qu'un journal quotidien qui n'a pas un assez fort vent en poupe ne se soutient que par des sacrifices d'argent renouvelés et dont les patrons se lassent au bout de quelques années. . . Aussi d'excellents esprits en viennent-ils à penser que la plus petite action exercée, pour les maintenir dans la bonne voie, sur les puissants journaux, qui sont forcément les éducateurs de l'opinion, vaut mieux que toute création de nouveaux organes.”

Sans doute, il est permis de penser que la plume de Paul Suresnes, comme celle de tous les convaincus, ne court pas sur les blanches feuilles sans *charger* un peu, et que le tableau qu'il trace de l'inefficacité “ d'un journal à catholicisme claironnant ” est pour le moins quelque peu poussé au noir ; mais qui ne voit pas qu'en notre pays surtout — où les œuvres ouvertement anti-cléricales et les partis carrément anti-catholiques sont plutôt rares — il y a place pour les œuvres d'assainissement aussi bien que pour les œuvres de combat, et, peut-être, plutôt pour celles-là que pour celles-ci ?

* * *

Mgr l'archevêque de Montréal et ses deux collègues de la Commission d'arbitrage, dans l'affaire des débardeurs *vs.* les armateurs du port de Montréal, MM. G. W. Stephens et Joseph Ainey, ont rendu unanimement leur sentence arbitrale, le 14 juin 1907. Elle est en somme favorable aux débardeurs. Elle leur accorde les *deux cents et demie* de plus par heure qu'ils réclamaient, mais à la condition qu'ils travaillent jusqu'à la fin de la saison de la navigation. Les armateurs ont accepté le jugement des arbitres.

On a publié que les débardeurs, eux, refusaient de s'y soumettre; mais, pratiquement, ils sont retournés au travail, en grande partie, et tous les hommes sérieux leur diront qu'ils ont bien fait. D'après la loi *Lemieux*, la sentence arbitrale n'est pas obligatoire pour les parties en cause; mais il est clair que devant l'opinion elle a grande chance d'être définitive. Ceux qui s'obstineraient contre elle seraient généralement considérés comme étant dans leur tort.

* * *

Nos jeunes amis de l'A. C. J. C. ont eu, le dimanche, 30 juin, dans les salles de l'Université Laval à Montréal, la réunion du Conseil fédéral de leur association. Les délibérations ont été intéressantes et fort mouvementées. Comme le dit la *Semaine Religieuse*, dans sa livraison du 8 juillet, nos jeunes catholiques ont établi une fois de plus " que la générosité d'âme et la fierté du sang ne leur font pas défaut."

" A propos du drapeau Carillon-Sacré-Cœur — écrit la *Semaine* — que beaucoup auraient voulu voir accepter comme le drapeau de l'A. C. J. C., Mgr l'archevêque (1), tout en reconnaissant les bonnes intentions et tout en appréciant le zèle des amis de cette cause, n'en conseilla pas moins une prudente réserve. — Ce drapeau, joli en soi, nous en convenons, ayant été dans la presse et ailleurs l'objet de tant de discussions, les jeunes gens eux-mêmes, ils l'ont bien fait voir, entretenant à son sujet des opinions fort diverses, et la question en elle-même étant après tout d'importance secondaire, puisque évidemment il ne s'agit en cela ni de dogme ni de morale, on ne voit pas bien en effet pourquoi une majorité l'adopterait en risquant d'introduire avec lui, au sein de l'A. C. J. C., un brandon de discorde, dont le feu ne pourrait s'éteindre que bien difficilement. Quoiqu'il en soit, on s'arrêta à l'idée de réfléchir encore..."

* * *

Les fêtes de l'érection de la statue de Champlain, sur les bords du lac qui porte son nom — dans l'Etat de New-York — ont été, grâce au zèle du curé Chagnon, de Champlain, et de ses nombreux amis et admirateurs, un vrai succès patriotique. Ce 4 juillet 1907 restera une date dans l'histoire de nos compatriotes de la Nouvelle-Angleterre.

(1) Sa Grandeur assista à toutes les séances du Conseil fédéral, donnant ainsi aux membres de l'A. C. J. C. un témoignage non équivoque de sa sollicitude.

Mgr Gabriel, évêque d'Ogdensburg, et Mgr Racicot, auxiliaire de l'archevêque de Montréal, un grand nombre de prêtres et une foule de laïques distingués assistaient à cette cérémonie. A la messe, le sermon a été donné par M. l'abbé Rodier, de Southbridge, avec un vif succès. Les discours de l'Hon. Dubuque, de Fall-River, et de M. Camille Hogue, de New-York, ont été fort remarquables.

Je regrette d'être obligé de me borner à cette trop froide constatation ; mais le cadre de ma chronique ne me permet pas d'insister.

* * *

D'autres fêtes qui ont été très belles aussi, ce sont celles du cinquantenaire de l'École Normale Jacques Cartier, à Montréal, dans les derniers jours de juin. Elles font honneur au zèle et au bon esprit des anciens élèves de l'Institution, comme aussi à l'initiative et au savoir-faire du digne successeur de M. l'abbé Verreault, M. le Principal Dubois.

* * *

Deux évêques canadiens, Nos Seigneurs Bruneault, de Nicolet, et Archambeault, de Joliette, ont célébré récemment, dans l'intimité de leurs familles diocésaines, chacun leur vingt-cinquième de prêtrise. Qu'il nous soit permis d'offrir à Leurs Grandeurs nos respectueuses félicitations et l'hommage de nos meilleurs vœux.

* * *

Les Petites Sœurs de la Sainte Famille, qui ont pour mission, comme on le sait, de faire, dans la prière, le silence et l'obéissance, le service manuel et domestique des maisons épiscopales et collégiales, et dont le travail est si favorablement apprécié partout, ont eu, le 2 juillet, à leur maison-mère de Sherbrooke, une joyeuse célébration. Il s'agissait des " noces d'or " de vie religieuse de leur vénérée fondatrice et toujours aimée mère générale : la Très Révérende Mère Léonie.

Mgr LaRocque, leur second fondateur, bénissait ce jour-là les nouveaux locaux, et en particulier la nouvelle chapelle et le nouvel orgue du noviciat.

* * *

M. l'abbé Allaire, curé à Saint-Thomas d'Aquin, près Saint-Hyacinthe, qui nous donnait récemment la belle histoire de Saint-Denis-sur-Richelieu, a sur le métier un nouvel ouvrage: *Le Dictionnaire du Clergé canadien-français en 1907*. Tout le monde s'empressera, nous l'espérons, de fournir au laborieux abbé les informations dont il a besoin.

* * *

Au moment où le Barreau de France se réjouit publiquement de l'honneur que vient de lui faire l'Académie française, en choisissant l'un de ses anciens Bâtonniers, M^{re} Barboux, pour succéder à Brunetière, il nous est particulièrement agréable de féliciter le Barreau de notre vieille province française d'avoir élevé à l'honneur du Batonnât provincial un ami des lettres et des arts, qui fait depuis quarante ans l'honneur de notre race dans les Cantons de l'Est: M. L.-E. Panneton, C. R., de Sherbrooke.

* * *

Et déjà voici la page noire. Nous y devons inscrire, ce mois-ci, deux noms bien connus:

Celui de M. l'abbé J.-O. Rémillard, ancien curé de Saint-Polycarpe et de Rigaud, décédé à Thurso (Ottawa), à l'âge de 72 ans, le 22 juin;

Et celui de M. l'abbé Emile-Ed. Pepin, ancien zouave pontifical, et ancien curé d'Howick, de Lacolle et de Saint-Valentin, décédé à Saint-Jean, à l'âge de 63 ans, le 30 juin.

A ceux-là, comme à tous ceux qui partent pour le grand voyage, que la miséricorde de Dieu soit clémente! *Miserere Deus... secundum magnam misericordiam tuam!*

L'abbé Elie J. Ancelet

L'AU DELA OU LA VIE FUTURE d'après la science et la foi.

(Voir PROPAGATEUR de Juin, page 178.)

L'AU DELA ET L'AME HUMAINE.

Le positivisme contemporain prétend que « l'homme ne peut rien savoir de la nature de son âme (1). »

Pour démontrer le mouvement, le philosophe antique marchait : essayons de soulever un coin du voile qui cache à nos yeux la nature et les destinées de notre âme.

Et d'abord, l'âme humaine n'est pas un corps ; elle n'est pas comme les corps divisible et composée ; elle est simple et sans parties, et par conséquent distincte de la matière.

Deux preuves entre mille vont établir cette vérité.

La conscience affirme hautement l'identité du *moi* aux différents âges de la vie. C'est *moi* qui fus jeune et qui ai vieilli, qui ai accompli autrefois des actes dont je porte la responsabilité. Le souvenir, témoin ordinaire de cette identité, proclame la persistance immuable de la réalité profonde et substantielle qui dit *je* et qui s'appelle le *moi*.

Et pourtant le corps se renouvelle sans cesse ; on connaît les fameuses expériences de Flourens, établissant que toutes les parties du corps, même les os, se transforment perpétuellement (2).

D'après le matérialiste Moleschott, « il faut trente jours pour donner au corps une composition nouvelle » (3), et non pas sept ans comme on le croyait vulgairement.

La conclusion s'impose : le *moi* est immuable, tandis que le corps change ; il y a donc en nous une force distincte de la matière, « qui vit au milieu d'elle et la gouverne » et qui après avoir dressé

(1) Ribot. *Psychologie anglaise contemporaine*.

(2) *De la vie et de l'intelligence*, p. 16.

(3) *Circulation de la vie*, t. I. p. 150.

suisant « une idée directrice » la majestueuse architecture du corps, en renouvelle sans cesse toutes les parties

Ensuite, il n'y a rien de commun entre les actes de l'âme et les qualités de l'étendue. Qu'est-ce que la moitié d'un sentiment, le tiers d'une pensée, une « tranche d'idée » ? On nous dit que la pensée est un mouvement ou un déplacement de molécules : y a-t-il donc aussi des pensées rectilignes, des sentiments circulaires, des phénomènes psychologiques ronds ou carrés ?

Non, l'âme n'est pas « l'ensemble des fonctions du cerveau et de la moelle épinière. »

Le dernier mot de la science sur ce sujet a été dit, il y a quelques années, dans une Conférence faite par un savant estimé, M. A. Gauthier, professeur de l'École de médecine, membre de l'Académie des Sciences. Voici sa conclusion : « C'est une SCIENCE AU REBOURS celle qui ose assurer que seule la matière existe et que seules ses lois gouvernent le monde (1). »

Il suit de là que l'âme, étant indivisible, ne peut périr par décomposition ; comme elle est sans parties, elle ne peut se rompre, suivant la force du mot *corruptio*

Aussi saint Thomas (2) conclut-il en son énergique et sobre langage : « La première et essentielle propriété de l'âme est d'être ; et cet être, elle ne peut le perdre que si elle se séparait d'elle-même, ce qui est impossible. »

* * *

Mais cela suffit-il pour assurer à l'âme l'immortalité ?

Non : l'âme des animaux est simple aussi bien que l'âme humaine et nul n'a osé lui attribuer sérieusement une survivance quelconque.

Que dis-je ? tout principe d'activité est simple et immatériel ; et pourtant nous voyons toutes les forces se modifier et, en se transformant, disparaître.

C'est ici que les principes cartésiens nous semblent gravement en défaut. Comme le fait observer judicieusement un des maîtres actuels de l'université (3), « est-il bien vrai que la mort ne soit qu'une dissolution de parties ? »

(1) *Revue générale des sciences*, N° du 15 avril 1897.

(2) *Somme théologique*, I. p. q. a. 16.

(3) M. Charles, *Éléments de philosophie*. T. II, Immortalité.

Descartes et la plupart de ses disciples ont confondu deux choses bien distinctes : la simplicité et la spiritualité.

La simplicité n'est que la négation des parties, l'indivision et l'indivisibilité ; la spiritualité est quelque chose de plus : c'est, dit très bien le P. Coconnier après S. Thomas, « *le pouvoir d'exister indépendamment et même en dehors de la matière* (1). »

Tant qu'on n'aura pas démontré que l'âme humaine jouit de cette seconde et sublime propriété, on n'aura donné de son immortalité qu'une preuve initiale, et partant insuffisante.

Si, en effet, l'âme ne peut périr par décomposition, n'est-il pas à craindre qu'elle ne subisse le sort du corps auquel elle est jointe et qu'elle ne disparaisse avec lui ?

* * *

Fidèles à la méthode expérimentale, nous ne prendrons pour point de départ dans cette nouvelle démonstration que des faits certains et précis. Nous ne voyons pas l'âme en elle-même, mais elle se trahit et se révèle par ses œuvres.

Or, quelle est la matière la plus fréquente de nos pensées et de nos désirs ? C'est le vrai, le bien, le beau, la morale, le devoir, le droit, la vertu, la loi, le juste, l'absolu.

Même dans les choses matérielles, c'est l'universel, l'abstrait, le nécessaire, « ce je ne sais quoi plus foncier, » dit Bossuet, que nous percevons, par exemple les notions d'être, de fini, de genre, de substance, de causalité, etc.

Sont-ce là des êtres à trois dimensions, ayant un poids et un volume, dont on puisse enlever la moitié ou le tiers ? Quel est le sens, œil ou toucher, qui puisse atteindre ce monde immatériel ?

N'est-il pas évident que ces nobles réalités, étant absolument dépourvues de toutes qualités sensibles, telles que le son et la couleur, sont tout à fait inaccessibles à un organe corporel ?

Et donc l'acte par lequel nous les percevons et les désirons est dégagé de la matière et la dépasse : il est transcendant et spirituel.

Mais, disaient les anciens, *operari sequitur esse* ; la manière d'agir est proportionnée à la manière d'être, l'acte est le reflet fidèle du principe dont il émane : ce n'est là qu'une simple application du principe de causalité, et les Matérialistes eux-mêmes ne

(1) *L'âme humaine*, par le R. P. Coconnier.

la contestent pas : « la théorie positive, dit Büchner, est forcée de convenir que l'effet doit répondre à la cause (1). »

Il en résulte donc que l'âme humaine, dépassant l'ordre sensible, a une vie propre qu'elle tient de sa nature même.

Ce n'est pas la matière qui la fait vivre, son être ne lui vient pas de son union avec le corps : pourquoi donc périrait-elle avec lui ? « Un être, dit Fénelon, qui n'est nullement la cause de l'existence de l'autre, ne peut être la cause de son anéantissement (2). »

Ainsi apparaît la différence entre l'âme de l'homme et celle de l'animal : celle-ci ne faisant rien que par les sens et avec les sens, ne survit pas à l'effondrement du corps. Comment, disait déjà Aristote, la puissance de marcher existerait-elle sans les jambes (3) ?

L'âme humaine, au contraire, suivant la grandiose image de Dante, n'est pas noyée dans la matière, elle émerge par son sommet, comme le nageur au-dessus de l'eau. Elle est d'autant plus capable, dit S. Thomas, de saisir les plus hautes vérités, qu'elle se tient plus à l'écart des choses corporelles. Même à l'état d'union avec le corps, elle semble se retirer quelquefois en elle-même pour mieux jouir de la vérité ; et quand les sens s'émeussent ou se ferment, l'intelligence du savant ou du saint se plonge dans l'extase et les grandes âmes jettent à travers les ruines du corps des lueurs extraordinaires.

D'ailleurs la thèse matérialiste est abandonnée par la plupart des physiologistes et des cliniciens qui en étaient jadis les principaux défenseurs. Ils ont exploré la surface du cerveau dans tous les sens et ils n'y ont trouvé que des centres sensitifs et moteurs : il n'y reste aucune place pour localiser l'intelligence. Si donc l'âme ne peut penser sans image, c'est que le cerveau est la condition indispensable de la pensée : il n'en saurait être la cause.

Que conclure de ces faits ?

Ou bien l'observation et l'expérience sont impuissantes et stériles, et alors à quoi aboutit la méthode qualifiée de positive et de scientifique ? Ou bien elles ont l'importance qu'on leur attribue,

(1) *Matière et force*, p. 218.

(2) *Lettres sur la Métaphysique et la Religion*. Lettre II, ch. 2.

(3) *De generatione*. L. II. ch. 3.

et alors il faut reconnaître dans l'homme un principe indépendant de la matière, une réalité transcendante et spirituelle.

Quand le naturaliste a sous les yeux quelques organes d'un animal ou d'une plante, il en déduit hardiment la nature de ses fonctions et de sa vie, et reconstitue l'organisme tout entier.

Regardez les opérations de l'âme: elles attestent sa simplicité et sa spiritualité. Mais sa nature trahit sa destinée, ce qu'elle est nous montre ce qu'elle sera; indépendante des transformations de la matière, elle porte ses titres à l'immortalité gravés dans son immuable et spirituelle essence: sa raison d'être n'est pas dans son union avec le corps, bien qu'elle forme avec lui un «*tout naturel*,» elle est plus haut.

L'âme est immortelle, non par faveur ou privilège, mais parce qu'elle a en elle-même, comme dit Bossuet, «*les PRINCIPES D'UNE CONSISTANCE IMMUABLE* (1).»

Si donc la science armée de la balance de précision, prouve la perpétuité du plus petit atome de matière, la philosophie démontre à l'aide de l'expérience et du raisonnement la suprématie de l'âme sur la matière et sa destinée future.

* * *

Est-il besoin d'ajouter que la survivance de l'âme ne ressemblera en rien à l'oisiveté ou à l'inertie?

Etre, même au degré le plus infime, c'est agir; toute substance est douée d'une activité en rapport avec sa condition: *non est substantia otiosa?*

La suspension de la vie de l'âme équivaldrait à son anéantissement. Sans doute les sens seront réduits à l'impuissance: comment l'âme pourrait-elle voir sans yeux? Mais les facultés intellectuelles dont les actes sont: penser, vouloir, aimer, pourront librement exercer leur activité, puisqu'elles sont spirituelles: c'est à peine si les conditions de cette activité seront légèrement modifiées par le dehors.

Ces hautes réalités qui appartiennent au monde supra-sensible, le vrai, le bien, le beau, seront toujours à la portée de son regard et le terme de ses aspirations. Si elle est fermée aux influences du monde sensible où elle puisait ses idées, pourquoi ne pourraient-elles pas lui arriver par une autre voie, par exemple sous

(1) Sermon sur la *Résurrection*.

l'action d'une lumière supérieure et divine, comme nous le dirons plus loin ?

Elle pourra donc toujours se connaître elle-même, jouir de ses idées acquises et en augmenter le trésor, se mettre en rapport avec les autres esprits et surtout avec Dieu, etc.

Concluons avec Bossuet : après la mort « LA VIE DE NOTRE RAISON EST EN SURETÉ. »

L'AU DELA ET LA JUSTICE.

La justice est un principe universel et absolu ; il n'est pas subordonné aux circonstances ni aux contingences locales ou historiques ; il est aussi immuable que les axiomes géométriques. De même qu'il est vrai partout et toujours que la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre, ainsi il est vrai que le bien et le mal sont différents sous tous les climats et à toutes les époques.

Profondément gravé dans le cœur humain, il se traduit par ce cri de la conscience : le bien doit être récompensé, le mal doit être puni. La séparation de l'ivraie et du bon grain n'est pas seulement un dogme chrétien ; c'est un postulat de la raison et de la conscience que l'Évangile désigne sous ce beau nom : la faim et la soif de la justice.

D'ailleurs, s'il existe un Dieu personnel, intelligent et libre, la justice est comme toutes les perfections attachée à son indéfectible essence. Il est sans doute souverainement indépendant ; mais il se doit à lui-même de rendre à chacun suivant ses œuvres (1) ; créateur et père d'êtres doués de liberté, il est l'auteur des lois qui dirigent leur conscience ; indispensable soutien de l'ordre moral, il doit lui assurer une sanction capable de prévenir et de réprimer les défaillances humaines.

En un mot il doit être à la fois l'œil qui dirige et la main qui frappe.

Mais si la justice n'est pas un vain mot, elle doit recevoir quelque part une application plénière et infaillible.

(1) S. Matthieu, XVI, 27.

En ce monde la justice s'exerce déjà : on connaît les pages superbes consacrées par le comte de Maistre à la justification du gouvernement du monde par la Providence.

De fait, les peines légales, les conséquences naturelles de la vertu et du vice, le témoignage des hommes et de la conscience ne sont pas des sanctions sans valeur.

Mais sont-elles suffisantes ? Non.

* * *

La première est la JUSTICE HUMAINE, image réelle mais souvent bien défigurée de la justice de Dieu.

Qui ne sait qu'elle est trop souvent l'application de lois défectueuses, marquées à l'empreinte de l'ignorance ou de la perversité humaines ?

D'ailleurs elle n'atteint qu'une minime partie de notre activité ; notre vie intérieure lui échappe totalement, et parmi les actes extérieurs, beaucoup sont soustraits à son regard ou à sa puissance.

De plus, selon le mot d'un vieil écrivain, elle est "manchote" ; car elle ne fait guère que punir ; ses prix de vertu sont aussi rares qu'illusoire.

Que dire si le glaive de la justice, tombé entre des mains débiles ou corrompues, épargne les grands coupables et porte aux innocents des coups dont les conséquences sont irrémédiables ?

Mais, peut-être les sanctions extérieures telles que la FORTUNE, les HONNEURS, la RENOMMÉE sont-elles un hommage moins équivoque à la vertu.

Non encore ; car si l'estime publique entoure généralement l'homme de bien, les prospérités temporelles sont trop souvent le salaire du vice triomphant. Les jugements de l'opinion sont aveugles, passionnés, capricieux ; on la grise par des flatteries, on la mène avec des mots.

Quant à la gloire, elle peut séduire quelques élus du caprice populaire, mais elle n'est pour le commun des hommes qu'un mot vide de sens. Que si on la fait consister dans un bruit posthume qui n'arrive plus à l'oreille de celui qui en est l'objet, il faut avouer que c'est un contrepois bien aléatoire aux rudes sacrifices qu'impose la vertu.

Quand donc M. Renan propose comme récompense à la vertu une survivance "dans la pensée collective" de l'humanité et dans le "résultat général du travail de l'espèce (1) ;" quand M. Littré

(1) *Conservation, révolution et positivisme*, p. 303.

affirme que la "contemplation des lois éternelles du monde" vaut bien la peine de vivre (1), ils parlent moins en moralistes qu'en virtuoses du dilettantisme !

Le principal héros d'Homère a-t-il moins de logique quand il préfère le sort "d'un chien vivant à celui du plus grand homme qui est mort ?"

Soit, nous dit-on : les hommes n'ont pas de récompense pour la vertu, mais à quoi bon ? ELLE EST A ELLE-MEME SA RÉCOMPENSE ; "la vertu et le bonheur peuvent être mis en équation," parce qu'il sont une seule et même chose.

Illusion ! qu'est-ce que cette paix intérieure de la conscience ? C'est moins une récompense que la voix impartiale d'un témoin et d'un juge ; c'est tout au plus une consolation préalable qui permet d'attendre l'heure de la justice, mais qui devient une duperie et un mensonge si cette heure ne doit jamais sonner !

D'ailleurs combien d'âmes délicates et pures voient s'évanouir peu à peu cette paix précieuse à mesure que grandissent à leurs yeux l'idéal dont elles sont éprises et la conscience des imperfections inévitables qui les en séparent ici-bas !

Et le remords, est-il le châtiment infaillible du vice et lui est-il proportionné suivant les exigences sacrées de la justice ? Non ; il punit bien les fautes légères et les coupables peu familiarisés avec le mal ; hais son aiguillon s'é moussé par l'habitude du crime, et bientôt le "bourreau intérieur" laisse dans une paix fatale, mais trop réelle, les consciences insensibles et atrophiées.

Faut-il faire mention de cette morale en l'air qui prétend s'appuyer uniquement sur la mise en valeur et le PERFECTIONNEMENT INTÉGRAL DE LA PERSONNALITÉ HUMAINE ?

Il est à craindre que ce résultat, excellent en lui-même, ne paraisse à la plupart des hommes, bien peu proportionné aux efforts qu'il suppose. Et puis, ce mouvement en avant, cette ascension de l'âme suppose une orientation, un but, un terme. Vers quel inconnu se fera cette orientation, si le néant seul nous attend au dernier soir de notre vie ?

Ce n'est pas tout : supposons que l'une ou l'autre de ces sanctions ou au moins toutes ensemble aient la valeur qu'on leur attribue, une suprême injustice serait encore à réparer.

En effet, donner sa vie pour une grande cause, pour sa patrie ou sa foi, n'est-ce pas l'héroïsme du bien et le sommet glorieux de

(1) *Introduction au livre de Job*, p. 90.

la vertu ? Se débarrasser froidement de la vie par le suicide et trahir ainsi ses devoirs les plus essentiels envers Dieu, envers la société et envers soi-même, n'est-ce pas le crime le plus abominable ?

Eh bien ! quelle est, parmi les sanctions citées plus haut, celle qui atteint efficacement au terme de leur vie le martyr et l'apostat du devoir ?

AUCUNE.

Donc il en existe une autre, sans quoi la justice n'est qu'un mot, un leurre, un non-sens !

Ah ! je comprends ce déchirant appel, non à la "nature impassible," mais à la justice divine, qui se retrouve partout, chez les peuplades barbares comme au sein des nations civilisées, dans la bouche de Platon et de Sénèque comme sur les lèvres de S. Paul, et qui constitue la démonstration la plus populaire de l'immortalité de l'âme !

Mériter, avait dit Sénèque, c'est attendre. "Le mérite et la souffrance, dit M. Caro, voilà ce qui me fait immortel : c'est l'éternel, l'indéracinable argument de la vie future (1) !"

Et Fénelon, frappé de ce fait, osait affirmer que même si l'âme était matérielle, il faudrait cependant qu'elle fût immortelle, afin qu'il fût rendu à chacun selon ses œuvres.

* * *

L'existence de cette sanction suprême, malgré son évidente nécessité, a cependant été souvent contestée.

Une des dernières attaques les plus retentissantes contre le dogme des peines et des récompenses futures à été livrée par un savant en renom, M. Gabriel Séailles, professeur à la Sorbonne, dans une conférence faite le 15 avril 1897, à l'ouverture des réunions annuelles de l'*Union pour l'action morale* (2).

L'austère moraliste estime avec une école moderne que "la crainte du châtement et l'espoir d'une récompense sont des motifs qui altèrent la moralité de l'action."

Avouons-le : ce serait calomnier le cœur humain que de le croire uniquement accessible aux motifs d'intérêt ; mais nier l'influence de la crainte et de l'espérance sur ses déterminations,

(1) *L'Idée de Dieu*, chap. VII, p. 357.

(2) *Revue bleue*, Nos du 1er et du 8 mai 1897.

ce serait également se mettre en opposition avec la réalité des faits.

Lui demander ce prétendu désintéressement, c'est lui imposer une tâche contre nature.

De plus cette théorie suppose que l'homme est absolument autonome, qu'il est à lui-même sa raison d'être, son centre et son dieu. C'est "l'AUTOLATRIE" rêvée par ces écrivains qui ont imaginé "la religion de l'âme," d'une âme à laquelle ils contestent même l'immortalité.

N'est-il pas évident que l'homme, comme les autres êtres, est soumis à des lois supérieures ? Il est libre, mais non absolument indépendant. Son premier devoir envers le Législateur suprême est de respecter ces lois, surtout celle qui par un mouvement irrésistible, l'emporte vers le bonheur. Et si ce devoir primordial s'identifie pour l'homme avec son intérêt, c'est que le même Dieu est à la fois l'arbitre suprême de nos destinées et le souverain bien qui en sera le couronnement.

Dédaigner ces récompenses et ces peines, c'est nier par un inconcevable orgueil cette essentielle prérogative de l'Être absolu par laquelle il est le principe et la fin de toutes choses, le gardien de l'ordre moral, le vengeur du crime et le rémunérateur de la vertu.

Théorie fausse et prétentieuse, qui n'a pas même le mérite de l'originalité ; car elle n'est qu'un stoïcisme rajourni et un déguisement visible d'une erreur fameuse au XVII^e siècle, le *quiétisme*.

* * *

Si la justice qui récompense effarouche le désintéressement de quelques libres-penseurs, la justice qui punit, alarme leur conscience et éveille chez eux des scrupules.

"La vengeance, poursuit M. Séailles, ne guérit pas le mal, elle le multiplie."

Cela est vrai de la vengeance privée ; arbitraire, capricieuse, passionnée, elle "multiplie le mal," et devient la source de déplorables excès.

Aussi Dieu nous l'a interdite et s'est réservé de l'exercer lui-même, soit par l'intermédiaire de la justice humaine, soit par une intervention directe et personnelle : "à moi la vengeance," dit-il dans la Ste Ecriture.

Il ne s'en suit pas que Dieu puisse être comparé à un tyran vindicatif et colère savourant l'âpre satisfaction de voir souffrir les coupables tombés entre ses mains.

C'est le Juge suprême et incorruptible qui exécute les lois intangibles de la justice. Or, ces lois exigent le rétablissement de l'équilibre général troublé par le péché. Cette restauration de l'ordre moral se fait par la peine qui est comme une réaction bien-faisante contre le mal accompli.

On voit par cette simple et nette conception de la justice, combien est fausse et dangereuse la prétendue théorie humanitaire d'après laquelle la justice se réduirait au droit de corriger.

A ce compte les scélérats les plus endurcis devraient lui échapper ; et plus ils sont incorrigibles, plus la société est impuissante et désarmée ; si ces singuliers malades repoussent ses services, elle n'a plus qu'à se retirer comme un médecin poliment congédié !

Non, l'amélioration du coupable n'est pas la fin principale de la justice ; cette fin, grande et sublime entre toutes, c'est le triomphe final et notoire du bien sur le mal : insuffisamment assuré en cette vie, il doit éclater à tous les yeux dans une autre. Aussi par delà l'horizon obscur et étroit de la justice imparfaite de ce monde, la raison et la foi voient se lever l'aurore d'un avenir lumineux et ouvert, où tout ce qui est ici-bas discordant, se fondera dans l'harmonie finale de l'ensemble.

Le monde où nous vivons n'est qu'un prélude et un commencement ; c'est ailleurs que tout s'achève. Comme dit Rousseau, " tout ne finit pas pour nous avec la vie ; TOUT ENTRE DANS L'ORDRE A LA MORT ! "

(A suivre).



Les Comtés de la Province du Canada en 1792

Liste des comtés de la Province du Canada, avec leurs bornes respectives, les paroisses comprises, et le nombre de représentants dans chaque, tel qu'il a été statué par la Proclamation de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, datée le 7 mai 1792.

(Extrait de l'Almanach de Québec, pour l'année 1804, publié chez J. Neilson, Imprimeur-Libraire, rue de la Montagne, No 3. Offert à M. L. J. A. Derome, par l'abbé J. D. Arthur Guay, vicaire à St-Denis, Montréal.)

GASPE, commence au côté Nord de la Baie des Chaleurs, et comprend toute la baie de Gaspé et tout le terrain sur la côte du sud du fleuve St-Laurent, allant jusqu'au côté nord-est du cap Chat. Paroisses, il n'y en a point. Membres : *un*.

CORNWALLIS, commence au côté nord-est du cap Chat, et finit aux bornes ouest de Ste-Anne. Paroisses : Matana, Rimouski, Bic, Cacouna, Isle Verte, Trois-Pistoles, Rivière des Caps, Rivière du Loup, Kamouraska, Rivière Ouellet, Ste-Anne. Membres : *deux*.

DEVON, commence aux bornes ouest de Ste-Anne, et finit aux bornes ouest de la Rivière du Sud, Paroisses : St-Roch, St-Jean, Islet, Cap St-Ignace, Isle aux Grues, St-Thomas. Membres : *deux*.

HERTFORD, commence à la ligne ouest de la Seigneurie de la Rivière du Sud ; finit aux bornes nord-est de Lauzon. Paroisses : Berthier, St-François, St-Valier, St-Michel, St-Gervais, Beaumont, St-Charles. Membres : *Deux*.

DORCHESTER, commence aux bornes nord-est de Lauzon ; finit à la borne ouest de Lauzon. Paroisses : Pointe-Lévis, St-Henri, Ste-Marie, St-Joseph, St-François, ces trois dernières forment la Nouvelle Beauce. Membres : *deux*.

BUCKINGHAMSHIRE, commence à la borne ouest de Lauzon ; finit à la borne nord-est de Sorel. Paroisses : St-Nicolas, St-Giles, St-Antoine, Ste-Croix, Lotbinière, St-Jean, St-Pierre, Gentilly, Bécancour, Nicolet, Baie St-Antoine, St-François, toute la partie d'Yamaska, excepté la seigneurie de Madame Barow. Membres : *deux*.

RICHELIEU, commence aux bornes nord-est de Sorel ; finit à la borne sud-ouest de St-Ours, de là allant à l'est jusqu'à la rivière Sorel, et montant le côté de l'est jusqu'à la seigneurie de Rouville. Pároisses : Sorel, l'Isle St-Ignace, partie de St-Ours, partie d'Yamaska, St-Denis, St-Charles, St-Hyacinthe de Yamaska. Membres : *deux* pour le comté, *un* pour William Henry.

BEDFORD, commence à la seigneurie de Rouville, et comprend toute cette partie de la Province du côté de l'est de la rivière Richelieu, depuis la dite rivière jusqu'à la ligne 45. Pároisses : Pointe Olivier. Membres : *un*.

SURREY, commence aux bornes ouest de St-Ours, et finit aux bornes ouest de Varennes. Pároisses : St-Ours, sur le fleuve ; Contrecœur, Verchères, Varennes, St-Antoine, partie de Belœil. Membres : *deux*.

KENT, commence aux bornes ouest de Varennes ; finit aux bornes ouest de Longueuil. Pároisses : Boucherville, Longueuil, Chambly, Blairfindie. Membres : *deux*

HUNTINGDON, commence à la borne ouest de Longueuil, finit à la ligne 45e. Lat. Nord. Pároisses : la Prairie, St-Philippe, St-Pierre, Sault St-Louis, Chateauguay, St-Régis, St-Constant. Membres : *deux*.

YORK, depuis la ligne 45e du côté du nord du fleuve St-Laurent, jusqu'à la seigneurie de Dumont. Pároisses : Soulanges, Isle Perrot, Vaudreuil, Lac des deux Montagnes, Rivière du Chêne. Membres : *deux*.

MONTREAL, comprend l'Isle de Montréal, la ville et les faubourgs. Pároisses : Ste-Anne, Ste-Geneviève, Pte Claire, La Chine, Sault au Récollet, St-Laurent, Rivière des Prairies, Pointe aux Trembles, Longue Pointe. Membres : *quatre* pour la ville et *deux* pour le comté.

EFFINGHAM, commence à la borne de la seigneurie de Dumont, et finit à la borne de la seigneurie de Terrebonne. Pároisses : toute l'Isle Jésus, Blainville et Terrebonne. Membres : *deux*.

LEINSTER, commence à la borne de Terrebonne, et finit à la borne de St-Sulpice. Pároisses : La Chenaye, Ste-Anne, Mascouche, St-Henri Mascouche, St-Roch de l'Achigan, St-Jacques, St-Pierre, Repentigny et St-Sulpice. Membres : *deux*.

WARWICK, commence à la borne de St-Sulpice ; finit à la borne est de Berthier. Pároisses : La Valtrie, La Noraye, Berthier, St-Cuthbert. Membres : *deux*.

ST-MAURICE, commence à la borne est de Berthier, finit à la borne sud-est de Batiscan, la ville des Trois-Rivières comprise. Pároisses : Maskinongé, Rivière du Loup, Yamachiche, Pointe du Lac, Trois-Rivières, Cap de la Madelaine, Champlain, Batiscan sur le fleuve, et Rivière Batiscan. Membres : *deux* pour le comté, et *deux* pour les Trois-Rivières.

HAMPSHIRE, commence à la borne sud-est de Batiscan, et finit à la borne ouest de St-Gabriel. Paroisses : Ste-Anne, Grondines, Deschambault, Cap-Santé, les Ecureuils, Pointe aux Trembles, St-Augustin jusqu'au Cap Rouge. Membres : *deux*.

QUEBEC, commence à la borne ouest de St-Gabriel; finit à la borne ouest de Beaupré, la ville de Québec comprise. Paroisses : Ste-Foy, Ancienne Lorette, Jeune Lorette, Charlesbourg, Beauport. Membres : *deux* pour le comté et *quatre* pour la ville.

NORTHUMBERLAND, commence à la borne ouest de Beaupré et va en descendant jusqu'aux bornes de la Province. Membres : *deux*.

ORLEANS, toute l'Isle d'Orléans. Membres : *un*.

Les deux Provinces du Haut et du Bas Canada furent constituées par un acte du Parlement en 1791. Par cet acte, il a été statué qu'il y aurait dans chacune de ces provinces un Conseil Législatif et une Chambre d'Assemblée, qui, avec le consentement du Gouverneur, nommé par le Roi, auront le pouvoir de faire des lois. Le Conseil Législatif doit consister de pas moins de 7 membres pour le Haut, et de 15 pour le Bas Canada, devant être réuni par le Gouverneur autorisé par le Roi. Ces membres sont élus à vie: à moins qu'ils soient absents du pays durant 4 ans, ou se fassent naturaliser dans un pays étranger. La Chambre d'Assemblée doit consister en pas moins de 15 membres pour le Haut, et pas moins de 50 pour le Bas Canada, choisis par les francs-tenanciers dans les différentes villes et comtés. Le Conseil Législatif et la Chambre d'Assemblée doivent être réunis ensemble au moins une fois par année, et chaque Parlement doit durer 4 ans, à moins qu'il soit dissous auparavant.

La Province du Bas Canada contient environ 200,000 habitants, dont les neuf dixièmes sont Catholiques Romains, qui jouissent sous le présent Gouvernement, des mêmes droits et des mêmes privilèges que ceux qui leur ont été accordés en 1774 par l'Acte de Québec.

LA PENDULE A MUSIQUE

A MADAME LEON CORNUDET.

Un soir du mois de mars 1860, le vent d'équinoxe, un vent à décorner les bœufs, gémissait tristement dans les rues de Montbriant. De temps à autre, des rafales de pluie tombaient, et le vent s'apaisait. Puis il reprenait de plus belle, et les girouettes recommençaient à grincer en tournant, et les chandelles de bois et les plats à barbe des enseignes s'entre-choquaient avec un bruit strident.

Toutes les boutiques étaient fermées et la plupart des habitants couchés, lorsque l'unique voyageur que le train allant à Paris venait de déposer à la gare du chemin de fer, se dirigea, une petite valise à la main, vers la rue Haute. Il paraissait connaître parfaitement la ville, et alla frapper cinq coups vifs et rapides à la porte d'une petite maison blanche où brillait encore de la lumière au rez-de-chaussée.

— Jésus, Maria ! s'écria une voix de femme à l'intérieur. On a frappé comme M. Joseph !

Et, saisissant la lampe, une vieille servante vêtue de deuil vint ouvrir le guichet.

— Qui est là ? dit-elle.

— C'est votre José, ma bonne Madeleine, dit une voix d'homme.

Elle ouvrit vite, et levant sa lampe pour éclairer le visage du voyageur, elle s'écria en pleurant :

— Ah ! monsieur José ! vous arrivez trop tard ! Votre bonne maman est morte il y a trois mois.

— J'espérais la revoir encore, dit Joseph, pauvre grand'mère !

— Entrez, monsieur José, dit la bonne. Venez vous chauffer ;

vous trouverez tout en ordre chez vous, comme du temps de la défunte. Je vous attends toujours depuis dix ans.

Ils entrèrent dans la cuisine, où un petit feu couvait dans l'âtre. La bonne Madeleine se hâta d'y jeter un fagot, et se mit à préparer du café, s'excusant de n'avoir rien de mieux à offrir.

— C'est tout ce qu'il me faut, ma bonne, dit Joseph, je n'ai pas faim, et je n'ai pas oublié combien votre café est bon. Mais, dites-moi, bonne maman a-t-elle parlé de moi en mourant ?

— Oui bien, monsieur ; la chère dame en parlait toujours. Elle vous avait pardonné depuis longtemps et vos lettres lui faisaient bien plaisir. Madeleine, me disait-elle, je ne le reverrai plus, mais l'enfant prodigue reviendra. Aie soin de tenir le veau gras tout prêt. Vous savez, monsieur, elle avait toujours le petit mot pour rire. La chère sainte femme s'est éteinte sans souffrir, comme une lampe qui n'a plus d'huile. Quelle bonne maîtresse j'ai perdue !

Et Madeleine pleurait de tout son cœur.

Le jeune homme paraissait fort triste, mais il ne pleurait pas, et son visage, bronzé par le soleil et les fatigues, témoignait qu'une vie dure et aventureuse lui avait appris à maîtriser ses émotions.

— Ne manquez-vous de rien, ma chère bonne ? ma grand'mère m'avait envoyé copie de son testament, mais a-t-il été respecté ?

— Certainement, monsieur José, et, grâce aux bontés de madame et à mes petites économies, je suis dans l'abondance. J'ai quatre cent cinquante livres de rente, et la jouissance pendant ma vie de votre maison et de tout ce qu'elle contient. Mais je regarde tout cela comme un dépôt, et je vous remettrai tout quand vous voudrez.

— Gardez tout, au contraire, ma bonne, je n'en ai aucun besoin. Puisque ma grand'mère n'est plus, je repartirai demain.

— Demain ! et où irez-vous ?

— A Paris d'abord, pour placer quelques fonds et acheter une pacotille ; puis je retournerai en Californie.

— Vous êtes donc bien heureux dans ce pays-là ?

— Non, mais j'y ferai fortune, et ensuite je reviendrai habiter Paris.

— Votre fortune n'est donc pas faite ?

— Je l'ai faite et dé faite trois fois, et avec tant de peine, tant d'aventures, de dangers et de misères, qu'il me faudrait le reste de la nuit pour vous les raconter. J'ai été volé, incendié, dupé, ruiné, et, en fin de compte, au lieu de chercher de l'or, je me suis souvenu de vos leçons de jardinage, ma bonne, et j'ai cultivé des légumes. Je vendais 40 fr. une salade, 50 fr. un plat de petits pois, et ainsi du reste. Mais si je voulais boire une bouteille de vin, je la payais 60 fr., et mon passage pour revenir ici m'en a coûté 1,500, de sorte que je ne rapporte que 12,000 fr.

— Ce n'est pas lourd, dit Madeleine, pour dix ans de misères. Vous auriez gagné davantage en remontant les pendules des bourgeois de Montbriant et en faisant de bonnes grosses montres comme défunts votre père et votre grand-père.

— C'est vrai ! mais c'est que j'ai eu de mauvaises chances contre moi. J'ai acquis de l'expérience ; je sais comment je m'y prendrai, et, en deux ans, je vais réparer mes désastres et faire une brillante fortune.

— Hélas ! vous feriez bien mieux de rester ici. Votre bonne maman vous a laissé 1,800 fr. de rente, une belle petite maison, un grand jardin, c'est un nid tout fait. En travaillant de votre état, vous pourriez vivre ici comme un seigneur.

— Je m'ennuierais à Montbriant, j'aime la vie d'aventures et j'ai oublié mon état.

Le café était prêt. Madeleine se désolait de ne pas avoir de gâteaux à offrir à son jeune maître. Tout à coup elle se rappela que, le jour même, elle avait reçu en présent un beau morceau de pain bénit.

— Où donc Trinette l'a-t-elle serré ? disait-elle en fouillant dans toutes les armoires.

— Trinette ! cria-t-elle en ouvrant la porte, si tu n'es pas couchée, viens donc me donner le pain bénit !

— Qui est Trinette ?

— C'est Catherine !

— Et, qui est Catherine ?

— Comment ! vous avez oublié Catherine, cette petite orpheline que sa belle-mère battait comme plâtre et que madame avait recueillie ?

— Ah ! oui, celle que j'avais surnommée Chenillon, tant elle était laide !

— La voici, dit Madeleine.

Trinette entra, apportant le pain bénit sur une assiette de porcelaine.

C'était une grande fille, aux yeux noirs, au teint éclatant. Elle était en bonnet de nuit, vêtue d'une robe de serge noire, et avec cela belle comme le jour.

Joseph la salua : elle ne le reconnut pas.

— C'est M. José ! lui dit Madeleine.

Elle fit un petit geste d'incredulité.

— Oh Oh ! dit-elle, vous voulez rire. M. José était un beau garçon !

— Merci ! fit-il, me voilà servi. Et vous, mademoiselle, vous que j'avais l'impertinence d'appeler Chenillon, vous êtes devenue...

— La plus habile dentellière de tout Montbriant, dit Madeleine en se hâtant de l'interrompre, et une fille sage et laborieuse, j'en répons... Mais, monsieur José, prenez donc du pain bénit !

— Il y a dix ans que je n'en ai vu, dit Joseph.

— C'est-il Dieu possible ! vous étiez donc chez les sauvages ?

— Pardine ! fit Trinette, cela se voit du reste. Monsieur mange son pain bénit sans faire le signe de la croix.

— Trinette, dit Madeleine, voici la clé de la lingerie. Allez, je vous prie, mettre des draps au lit de la chambre verte, et faites-y bon feu.

Trinette obéit, et, à peine eut-elle refermé la porte, que José s'écria :

— Quelle belle personne ! elle doit avoir bien des prétendants !
— Pas un ! dit Madeleine, Trinette est la sagesse même. Elle a été demandée en mariage plus d'une fois déjà, quoiqu'elle n'ait pas vingt ans, mais elle a toujours refusé. Elle dit qu'elle coiffera sainte Catherine à perpétuité plutôt que d'épouser un païen. Et je l'approuve, car au jour d'aujourd'hui les bons ménages sont quasi aussi rares que les merles blancs, et cela vient de l'impicité des hommes.

Trinette revint bientôt annoncer que tout était prêt, et Madeleine, éclairant son jeune maître, le conduisit dans sa chambre et lui souhaita une bonne nuit.

Joseph était très las, et cependant, avant de se coucher et dès qu'il fut seul, il voulut vérifier le contenu du portefeuille qui renfermait sa petite fortune. Rien n'y manquait, et, après avoir ainsi terminé sa journée par un hommage au veau d'or, il se coucha et souffla sa bougie.

La tempête s'était apaisée. Le feu ne jetait plus que de mourantes lueurs, et l'odeur de violettes dont les draps fins et blancs étaient imprégnés, invitait au sommeil.

Joseph commençait à le sentir arriver, lorsque tout à coup une petite musique argentine se fit entendre dans sa chambre, et il reconnut le son d'une pendule à musique que son père avait faite pour lui quand il était enfant.

— A quoi pensent ces dévotes ? se dit-il, de mettre une pendule à musique dans une chambre à coucher ! Faut-il avoir peu de sens pratique ! Cette *scie* va m'empêcher de dormir.

Il se leva pour arrêter le balancier ; mais il n'y avait pas de pendule sur la cheminée, et les sons partaient d'une chambre voisine dont la clé était ôtée.

Joseph ne jugea pas à propos d'appeler Madeleine pour si peu, et, se recouchant, attendit patiemment la fin de l'air.

C'était l'air d'un cantique qu'il avait chanté le jour de sa première communion :

Troupe innocente
D'enfants chéris des cieux,
Dieu vous présente
Un festin précieux . . .

Et les jours d'autrefois revinrent à sa mémoire. Il revit l'église embaumée d'encens, les enfants, la table sainte, et la douce vision dura bien plus longtemps que la musique ne joua.

Joseph ferma les yeux et se dit : pourvu que la pendule s'en tienne là !

Mais, à l'heure suivante, la petite voix clairette et tremblante comme celle d'une grand'mère qui fredonne au coin du feu, chanta l'air :

Il est né le divin Enfant,
Jouez hautbois, résonnez musettes,
Il est né le divin Enfant :
Chantons tous son avènement.

Et, bon gré mal gré, entraîné par l'irrésistible puissance de la musique, le chercheur d'or, l'aventurier, l'homme qui ne croyait plus à rien, revit les joyeuses splendeurs de la messe de minuit et suivit en esprit les bergers à la crèche. Et son cœur se serra douloureusement au souvenir de sa mère, morte bien jeune, et de la petite crèche qu'elle lui faisait jadis à Noël.

Le silence se fit, mais le sommeil ne vint pas, et, comptant les quarts sonnés par l'horloge de la cathédrale, Joseph sentait approcher l'heure avec une sorte d'effroi.

Que va-t-elle chanter ? se disait-il, quelle fibre douloureuse va encore ébranler en moi cette cruelle pendule ? — Je n'ai plus de famille ; j'ai abandonné Dieu, et Dieu m'a abandonné. Quel

pardon peut espérer l'ingrat qui a trahi les promesses de son baptême et laissé à des mains étrangères le soin de fermer les yeux de ses parents ?

La pendule sonna une heure et joua l'air du cantique :

De concert avec l'ange,
Lorsqu'il la salua,
Disons à sa louange
Un *Ave Maria* ! . . .

La Salutation angélique revint à la mémoire de José. Il la récita les mains jointes, ses larmes coulèrent enfin, et il s'endormit jusqu'au jour.

Et si vous allez à Montbriant, ami lecteur, vous pourrez y voir, rue Haute, dans une jolie maison blanche, à l'heure de midi, un brave homme d'horloger quitter son travail et réciter l'*Angelus* à genoux avec sa femme, ses enfants et sa vieille bonne Madeleine, tandis qu'à leur voix se mêle l'argentine chanson d'une petite pendule à musique.

JULIE LAVERGNE.

